



## DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 01/02/2023

Référence
<b>2023_02_01</b>

L'an 2023 et le mercredi 1<sup>er</sup> février, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de Brest métropole sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

Objet de la délibération
Compte administratif 2022

**Présent.e.s :**

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BONNARD-LE FLOC'H Frédérique, CARO Pauline, GRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GUILLORÉ Alexandra, GODEBERT Viviane ; LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GUÉVEL Yann, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Arnel, GOSELIN Jacques, GOURVEZ Jean-Yves, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LECLERC Patrick, LE BRIS Jacky, LE LORC'H Jean-Michel, MOUNIER Gilles, NÉDÉLEC Yohann, PICHON Ronan, RAPIN Raphael, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	32	38

**Excusé.e.s ayant donné procuration :**

Mmes : ABIVEN Bernadette à GUÉVEL Yann, MORVAN Anne-Sophie à GOSELIN Jacques, MM. BELE Christophe à BALCON Claudie, DU BUIT Yves à CAP Dominique, GOURTAY Michel à QUIGUER Tifenn, POUPON Julien à GUILLORÉ Alexandra, PRIGENT Pascal à SALAUN Gilles, ROUDAUT Stéphane à Arnel GOURVIL.

Date de la convocation
24/01/2023

**Excusé.e.s :**

Mmes : CHEVALIER Christine, TOURNIER Emmanuelle  
MM. : GOALEC Bernard, GOUÉROU Jacques, QUILLÉVÉRÉ Bernard

Date d'affichage
24/01/2023

**Assistaient en outre à la réunion :**

Mmes KERMAGORET Lucie, LAOUANAN Annaik LE BARS Mickaèle, RIOS Laura - MM : CANN Thierry, LUCEA Yannick, SIEH Tayeb-Alexandre

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 1

**A été nommé secrétaire :** M. Dominique CAP

**Objet de la délibération :** Compte administratif 2022

Après présentation des grandes lignes du compte administratif 2022, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest est invité à délibérer.

Le Président quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest d'arrêter le compte administratif 2022 comme suit :

	section	dépenses	recettes	solde
réalisation de l'exercice 2022	fonctionnement	1 412 570, 15€	1 381 909, 10 €	- 30 661, 05 €
	investissement	12 372, 74 €	28 917, 40 €	16 544, 66 €
résultat reporté 2021	report en section de fonctionnement		183 407, 34 €	
	report en section d'investissement		50 586, 47 €	
résultat de l'exercice 2022	total des réalisations + reports, fonctionnement + investissement	1 424 942, 89 €	1 644 820, 31 €	
<i>reste à réaliser à reporter en N+1</i>	<i>section de fonctionnement</i>			
	<i>section d'investissement</i>			
	<i>déficit</i>			
résultat cumulé	section de fonctionnement	1 412 570, 15 €	1 565 316, 44 €	152 746, 29 €
	section d'investissement	12 372, 74 €	79 503, 87 €	67 131, 13€

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité des votants, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest arrête le Compte administratif 2022 comme ci-dessus.

À Brest,

Le Président,

  
François CUILLANDRE